

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Décision du 22 septembre 2021 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR : *AGRT2128329S*

Par décision du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 22 septembre 2021, l'agrément de CERTIPAQ, 84, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime, est renouvelé pour une durée de quatre ans, à compter de la date de fin de validité de l'agrément prévue par la décision du 27 octobre 2017.